



> Établissements du réseau de la santé

Nouvelle boîte de courriel de soutien concernant les médecins résidents et autres renseignements

Nous vous informons du changement de boîte de courriel à utiliser pour vos besoins en soutien à la rémunération des médecins résidents. Pour toute communication, nous recommandons désormais l'utilisation du courriel plutôt que de l'envoi postal ou de la télécopie.

Vous trouverez également dans cette infolettre de l'information sur la modification du formulaire *Demande de remboursement ou d'ajustement – Résident* (3744) et sur la disponibilité des calendriers de périodes de facturation ainsi qu'un rappel concernant les personnes-ressources de votre établissement.

1 Nouvelle boîte de courriel

À partir de maintenant, vous devez utiliser l'adresse pilotage.paiements.forfaitaires@ramq.gouv.qc.ca pour transmettre toute demande avec le formulaire *Demande de remboursement ou d'ajustement – Résident* (3744) ou pour une demande concernant :

- les réclamations;
- les frais en lien avec la circulaire;
- les frais de scolarité;
- les frais de logement (FMRQ);
- la liste des médecins résidents (paragr. 5.03 de l'*Entente des médecins résidents*).

Les courriels reçus à l'adresse VPRP_SPEP_Pilotage_hon_forf@ramq.gouv.qc.ca ou à l'adresse Reglement_autres.modes@ramq.gouv.qc.ca (formulaire 3744) seront redirigés vers la nouvelle adresse de courriel jusqu'au 15 mars 2021.

2 Formulaire 3744

Le formulaire *Demande de remboursement ou d'ajustement – Résident* (3744) est modifié. Le numéro de télécopieur, qui ne sera plus utilisable prochainement, en est retiré et l'adresse de courriel est remplacée par la nouvelle.

3 Calendriers des périodes de facturation 2021-2022

Les calendriers des périodes de facturation 2021-2022 sont maintenant disponibles. Lorsque nous connaissons l'adresse de courriel d'une personne-ressource de l'établissement, les calendriers lui seront désormais transmis de cette façon plutôt que par la poste.

Vous trouverez l'information concernant les demandes de remboursement ainsi que les calendriers de facturation sous la rubrique *Remboursement de la rémunération des médecins résidents*, sous l'onglet *Facturation* de la section *Établissements du réseau de la santé*, sur notre site Web, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

4 Rappel

Vous devez nous informer dans les meilleurs délais de tout changement, retrait ou ajout de personnes-ressources dans votre établissement. Vous pouvez le faire par la boîte de courriel pilotage.paiements.forfaitaires@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Fédération des médecins résidents du Québec
Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/courriel	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)